

## REPORT À 2023 DE LA GÉNÉRALISATION DES DDPN

Le ministre de l'Intérieur a annoncé comme le demandait le SCSI la poursuite de l'expérimentation des DDPN en métropole avant une généralisation qui est décalée à l'horizon 2023. Ce sont cinq nouveaux départements qui seront donc concernés au premier trimestre 2022, avec des caractéristiques différentes en termes de délinquance des départements déjà passés à la DDPN (Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales et Savoie). Nous avons souligné le fait qu'une réforme d'une telle ampleur ne peut être que progressive et doit tenir compte des retours d'expérience des DTPN et DDPN déjà mises en place. La précipitation dans ce domaine n'aurait pu conduire qu'à de piètres résultats et à une situation anxiogène pour les agents.

Gérald Darmanin a également précisé que les spécificités de chacun des métiers de la police nationale, et notamment la PJ, n'avaient pas vocation à être remises en cause par cette réforme des structures hiérarchiques. Il s'est engagé à informer régulièrement les OS de l'avancée des travaux autour des DDPN, une équipe projet dédié étant en cours de constitution au sein de la DGPN.

Le SCSI continue à être particulièrement vigilant pour que les officiers ne soient pas lésés dans leur positionnement, ni en outre-mer ni en métropole, par cette réforme d'ampleur.

## CARTE DE TRANSPORT SNCF

La SNCF est en train de mettre en place la gratuité partielle et conditionnelle des transports ferroviaires pour les fonctionnaires de police. Une carte de circulation spécifique sera utilisable pour faire valoir dès janvier 2022 la gratuité totale des trajets domicile-travail (trajets TGV ou Intercités dans la limite de 1h15) et une réduction de 75 % sur les trajets de loisirs (50 % sur les trains Ouigo). Cette réduction s'entend sur le prix d'un billet de deuxième classe.

Dans les deux cas, cette mesure reste pour l'heure liée comme cela avait été annoncé au port de l'arme de service et à la présentation aux agents SNCF à bord du train. Le SCSI a demandé avec force que les élèves et stagiaires de l'ENSP en bénéficient également, ce qui devrait être le cas sous réserve des aménagements techniques nécessaires sur le site.

Nous demandons à terme une véritable égalité de traitement avec les gendarmes qui bénéficient de réductions importantes, étendues à leur famille, sans exigence de contrepartie.



## PROMOTION INTERNE



Les nouveaux décrets organisant les recrutements au sein du CC et du CCD seront appliqués à partir des concours de l'année 2023. **La VAP représentera désormais 40 % des promotions de commissaires et sera accessible aux officiers à partir de 4 ans d'ancienneté.** C'est une avancée gagnée par le SCSI qui permettra à la police nationale de disposer de chefs de service immédiatement opérationnels à des postes exigeants.

Par ailleurs et comme le SCSI le revendiquait également, le décret en préparation pour les officiers entérine la fin du recrutement au choix et de l'article 7 pour l'accès au CC.

## REPORT DE LA GÉNÉRALISATION DE GESTT



Nous avons participé à la réunion demandée en urgence par le SCSi à la DRCPN au vu des dysfonctionnement de l'outil GestT dans les sites pilotes.

Notre organisation alertait sur les dangers d'une généralisation de son usage au 1er janvier 2022, prématurée à ce stade. L'administration nous a entendu sur ce point puisque c'est seulement à partir du 1er avril 2022 que GestT devrait être déployé dans l'ensemble des services et s'y substituer

à Geopol.

Ce délai supplémentaire de trois mois doit permettre la bonne prise en compte de nos remontées sur la comptabilisation du temps de travail des officiers et des anomalies signalées par les directions qui testent le logiciel actuellement. À partir du mois de janvier 2022, les tests s'étendront également aux outils mobiles en dotation dans notre administration (téléphones NEO, tablettes...).

Il est en effet essentiel à nos yeux que GestT ne se traduise pas par moins d'autonomie dans l'enregistrement du temps de travail pour le corps de commandement, notamment en ce qui concerne les badgeages *a posteriori*.

GestT lui-même semble néanmoins en capacité d'être, une fois corrigé et correctement pris en main, un progrès par rapport à l'existant pour faciliter l'application de l'APORTT. Il est essentiel que chaque cadre puisse disposer du temps de formation nécessaire pour appréhender ce nouvel outil.

## CHOIX DES POSTES DE LA 26ÈME PROMOTION

Les 99 officiers stagiaires qui composent la 26ème promotion ont choisi leur premier poste le jeudi 16 décembre à l'ENSP Cannes-Écluse.

44 postes ouverts relèvent de la DCSP, 42 de la PP, 8 de la DCPAF et 5 de la DCCRS. Ils entameront après les congés de fin d'année leur ultime période de stage préparant leur prise de poste qui aura lieu début mars 2022.

Majoritaire dans l'ensemble des zones de défense et de sécurité, le SCSi a accompagné comme chaque année nos collègues pour les informer au mieux sur les postes proposés et faciliter leur début de carrière au sein du CC.

Félicitations à tous !



## LE SCSi VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES

Alors que l'année 2021 n'a pas laissé de répit à notre pays entre crise sanitaire et défis sécuritaires, les policiers ont poursuivi leur investissement sans faille pour accomplir leurs missions au prix d'une tension opérationnelle importante. Que cette période soit l'occasion pour tous de prendre du repos auprès des siens !

